



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire

Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

http://www.siaes.com

Contestation de la notation administrative 2011-2012 CAPA du 11 Mai 2012 - Déclaration des élu(e)s du SIAES

Le SIAES/ FAEN - deuxième syndicat tous corps confondus dans l'académie d'Aix Marseille depuis 2008 et sorti renforcé des élections de 2011 - et son syndicat national, le SIES/ FAEN ont pris connaissance du décret relatif à l'évaluation des professeurs, CPE et Co-Psy publié au Journal Officiel du 8 Mai 2012, soit deux jours après le résultat de l'élection présidentielle. C'est avec la plus grande consternation que le SIAES et le SIES accueillent la publication d'un texte, rejeté et combattu par la quasi-totalité des organisations syndicales, qui pourrait être considérée comme une ultime manifestation d'un mépris gouvernemental pour nos professions et l'Ecole Républicaine.

Le SIAES et le SIES ont toujours refusé la relégation au second plan des compétences disciplinaires des enseignants et la suppression de la double notation (administrative et pédagogique). Dénonçant la dénaturation des missions des professeurs qui découlait de ce projet et une nouvelle attaque contre leur Liberté pédagogique, le SIAES et le SIES ne pouvaient consentir à l'attribution au seul chef d'établissement d'un pouvoir absolu pour évaluer les professeurs, le plaçant ainsi seul maître de leur progression de carrière. C'est pour ces raisons qu'ils avaient activement pris part à l'intersyndicale et aux différentes actions engagées par elle.

Le SIAES/ FAEN et le SIES/ FAEN prennent acte de la déclaration du nouveau Président de la République et de ses collaborateurs annonçant l'abrogation de ce décret dès leur prise de fonction.

Fidèles à leur INDÉPENDANCE SYNDICALE, le SIAES/ FAEN et le SIES/ FAEN entendent jouer leur rôle en défendant les intérêts matériels et moraux des personnels et réclament également :

- le retrait de la journée de carence injustement imposée aux fonctionnaires en cas de congé maladie ordinaire ;
- le retrait de la circulaire instaurant le Programme ECLAIR et l'arrêt immédiat du recrutement des personnels par les chefs d'établissement ECLAIR ;
- l'abandon de la « mastérisation » aux conséquences désastreuses pour les stagiaires, affectés à temps complet, et pour les titulaires dont les possibilités de mutations se réduisent comme peau de chagrin. Les stagiaires doivent dès l'année scolaire 2012-2013 être affectés sur un service variant entre un tiers et la moitié de leurs obligations de service ; en conséquence un grand nombre de supports dits « berceaux » qui leur étaient réservés doivent être réinjectés au mouvement intra académique 2012 pour faciliter la mutation des titulaires.

Cette année, la CAPA des Professeurs Certifiés aura à examiner 41 contestations de notation administrative contre 49 en 2010-2011 et 71 en 2009-2010. Le nombre de contestations est cependant très faible au regard du nombre de professeurs certifiés titulaires dans notre académie (plus de 9500). Faut-il y voir l'effet d'une notation administrative plus transparente et d'une meilleure communication entre les chefs d'établissement et les professeurs (nous ne le pensons pas, dans le contexte actuel) ou le signe d'un renoncement de beaucoup face à l'arbitraire ou la méconnaissance de la possibilité de contestation (ce qui est plus probable) ?

Sur ces 41 contestations, moins de la moitié correspondent aux critères définis par le Bulletin Académique spécial, les autres n'entrant pas dans le cadre réglementaire prévu.

Nous constatons que 3 établissements (Collège des Chartreux Marseille, Collège Ruissatel Marseille et Lycée Marie Curie Marseille) totalisent 20 % des contestations et 50 % des maintiens et baisses de note administrative. Cela ne manque pas de nous interpeller.

En étudiant les dossiers de tous les professeurs contestant leur notation lors de cette CAPA, les élu(e)s du SIAES ont particulièrement été frappé(e)s par le manque de cohérence entre les appréciations sectorielles, l'appréciation littérale et la note maintenue ou diminuée selon les cas ; certaines notices de notation étant parfois caricaturales. L'absence totale de cohérence d'une année à l'autre par le même évaluateur, et en l'absence de faits justifiant un maintien ou une baisse de la note, est également particulièrement troublant.

Nous aurons donc l'occasion, au cas par cas, de revenir sur ces situations et de dénoncer les pratiques de quelques chefs d'établissement, qui ne respectent pas les dispositions inscrites au BA spécial ou qui maintiennent, voire diminuent, la note administrative de professeurs au seul motif que les élèves n'obtiendraient pas de résultats satisfaisants ou auraient un comportement inadapté en classe. Nous dénoncerons donc à partir d'exemples précis l'arbitraire de ces chefs d'établissement.

Nous tenons également à rappeler que certains professeurs ont souhaité contester l'appréciation littérale qui contrevenait aux dispositions inscrites au BA spécial. Nous souhaitons que ces contestations, écartées par l'administration, puissent être étudiées en CAPA et nous proposerons certaines situations à son examen.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du SIAES

Jean-Baptiste Verneuil - Fabienne Canonge - Jessyca Bulete - Virginie Voirin (Verneuil)